



Rémunération variable

Par Bullesdesavon

Bonjour,

Je m'apprête à quitter mon entreprise.

Pendant 4ans je n'ai quasiment pas perçu la part de rémunération prime mensuelle indiquée dans mon contrat.
Atteinte de l'objectif: prime 150?brut.

Les objectifs étant fixés au petit bonheur la chance tous les débuts de mois, aucune visibilité annuelle. On me demandait de réaliser des plus 30% par rapport aux objectifs demandés les années précédentes alors que je ne les avais déjà pas atteints.

J'ai néanmoins réussi à faire progresser le CA. ex: 400k / 500k / 550k sur les 3 années complètes de référence.
Les objectifs étant irréalistes, puis je demander réclamation.

Avec mes remerciements.

Par morobar

Bonjour,
quasiment pas
C'est différent de jamais=irréaliste.

Par Bullesdesavon

Bonjour Morobar,
Comment être plus précise?

Exemple: (objectif sur 1 mois)
Année 1 : 17K de CA Objectif 35K demandé
Année 2: 27K de CA Objectif 38K demandé
Année 3: 24K de CA Objectif 45K demandé

Comment peut on demandé en année 3, 45K alors que la moyenne des trois années passées est de 23K réalisé? Cela est il considéré comme irréaliste?

Je m'interroge sur le fait que le CA réalisé sur N-1 ne soit jamais pris en compte.

Sur 46 mois au sein de cette entreprise, l'objectif a été atteint 14 fois.

Malgré la non atteinte des objectifs, le CA a augmenté de
26% en année 2 sur N-1 soit + 100000?
11% en année 3 sur N-1 soit + 55000?

Néanmoins le nombre de RDV n'a pas évolué;
100 RDV année 1
160 RDV année 2
160 RDV année 3

Il n'y a aucune information donnée sur ce qui va être demandé sur l'année, ni la répartition. Le 1er du mois l'objectif apparaît sur le logiciel.

J'avais cru lire que tout objectif soit être réalisable, fixé annuellement et signé par le collaborateur.

Avec mes remerciements

Par morobar

Vos chiffres, vu d'ici, ne cadrent pas.

Vous évoquez un objectif impossible à atteindre, c'est à dire + 45k demandé, et vous indiquez avoir réussi 55000 euro.

Pas facile de vous suivre en pratique.

Ceci dit ce litige est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Mais si vous avez des instances de représentation du personnel, mieux vaudrait commencer par évoquer ce problème en réunion CSE.

Par Bullesdesavon

Les 55K sont du plus sur le CA total sur l'année, rien à voir avec les objectifs mensuels fixés par la direction.

Je me suis mal exprimée?